

Transition écologique des établissements de santé

Journée Régionale « Nos déchets sont nos ressources, prenons en soin ! »

ANFH Bretagne / GCS Achats Santé Bretagne

L'Anap : l'agence nationale de la performance sanitaire et médico-sociale

Une agence publique d'expertise et de conseil

Qui agit avec et pour tous les professionnels sans rôle de régulation ni de contrôle

Une gouvernance

Qui réunit pouvoirs publics et fédérations d'établissements de santé et médico-sociaux.

Une mission :

Soutenir, outiller et accompagner

Les établissements sanitaires et médico-sociaux dans l'amélioration de leur performance globale.

Nos thématiques d'intervention actuelles

Accompagner les **programmes de transformation** impulsés par les **pouvoirs publics**, en prise avec les **défis actuels et futurs**.

Transition
écologique

Attractivité
et organisation
du travail

Financement
du système

Accélération
du virage
numérique

Transformation
de l'offre
médico-sociale

Accès
aux soins

Trois grandes modalités d'action



Produire des contenus opérationnels

Des publications et outils, synthétiques, opérationnel, techniques

- Publications
- Fiches pratiques
- Outils
- Webinaires
- FAQ



Mettre en réseau

- Un réseau de 600 experts de terrain
- 20 Communautés de pratique
- 165 Conseillers en transition énergétique et écologique en santé



Intervenir sur le terrain

- Appuis terrains
- Masterclass

Des appuis terrain pour vous épauler

Principes d'interventions



Appuis individuels



Monothématiques ou multithématiques

- Instruction des candidatures d'établissements et une évaluation de l'appui
- Elaboration par les experts de l'Anap et si besoin des experts du réseau

Appuis collectifs



- Principe : groupes de 5 à 8 établissements
- Programme normé
- Accompagnement mêlant présentiel et distanciel
- Évaluation embarquée

Au-delà de la réglementation, une feuille de route spécifique au secteur de la santé



Bâtiment et maîtrise de l'énergie

- Réduire l'empreinte environnementale des chantiers



Achats durables

- Imposer l'étiquetage progressif de l'impact environnemental des biens et services nécessaire au système de soins
- Déployer des parcours de formation achats durables



Soins écoresponsables

- Promouvoir la sobriété du soin
- Réduire l'usage des inhalateurs de gaz à fort effet de serre
- Expertiser les conditions de création d'une filière industrielle de retraitement de DM UU
- Travailler sur la dispensation des médicaments à l'unité
- Modérer/supprimer l'usage du formol/formaldéhyde



Déchets du secteur

- Redéfinir le périmètre des DASRI
- Inciter les établissements à faire composter sur site les biodéchets



Industrie et produits de santé

- Evaluer l'empreinte carbone des produits de santé
- Feuille de route de réduction des GES élaborée par les industriels



Mobilités durables

- Accompagner le développement du covoiturage et des transports sanitaires partagés
- Verser un bonus écologique aux transporteurs sanitaires



Impact environnemental du numérique

- Lutter contre l'obésiciel et promouvoir la désinstallation des services inutilisés
- Mettre en œuvre un éco-score des SI à destination des DSI



Formation et recherche en transformation écologique

APPUI TERRAIN

Passez d'une **fonction logistique** à une **Supply Chain** moderne et professionnelle



Lien du site de l'Anap pour candidater

CIBLES

Les établissements sanitaires publics ou privés
Les démarches d'inscription territoriale type GHT ou groupements d'établissements, sont recommandées

DATES

Une dynamique de groupe à travers 5 journées collectives en présentiel.
Vous pourrez échanger et partager sur vos enjeux avec vos pairs.

+ Un bilan 6 mois après

OBJECTIFS

- **Comprendre** et appliquer les bonnes pratiques en approvisionnement et logistique
- **Élaborer** un plan de développement de la performance logistique adapté à chaque établissement
- **Structurer** une réflexion globale autour de la chaîne d'approvisionnement

A L'ISSUE LES BÉNÉFICIAIRES SERONT EN MESURE DE

- **Renforcer** la résilience de la chaîne d'approvisionnement et logistique par l'adoption de standards et de bonnes pratiques identifiés
- **Développer** la coopération sur des projets d'organisations logistiques, pharmaceutiques
- **S'engager** dans une démarche de schéma directeur logistique territorial

LES CLEFS POUR CANDIDATER

- **Une réelle ambition** portée par votre direction générale.
- **1 à 2 personnes en charge** de la logistique et/ou des approvisionnements dans l'établissement en position de généraliser leurs acquis au sein du groupement ainsi qu'un référent pharmacie.



Participez à une **Masterclass interactive** : une journée, maîtrisez les étapes clés de votre SPASER.

Qui peut y participer ?

Cette Masterclass s'adresse principalement :

- Directeurs achats
- Responsables achats
- Juristes

Pourquoi y aller ?

A l'issue d'une journée de formation, vous serez capable de :

- **Comprendre les fondements** du SPASER
- **Maîtriser les étapes clés** de sa mise en place
- **Piloter et animer la gouvernance** de votre schéma
- **Evaluer l'impact** de votre SPASER sur votre établissement et son territoire.

Quand ?

Les différentes sessions (en présentiel, à Paris)

4 décembre 2024

8 janvier 2025

5 février 2025

5 mars 2025

2 avril 2025

Sommaire

Les clés de réussite d'une bonne gestion des déchets

Actualités réglementaire des déchets

Actualités de filières

Exemples de bonnes pratiques

Financements liés aux déchets

Outils spécifiques de l'Anap (financements, guides, appuis terrains)

Questions réponses

Créer les conditions de réussite d'une bonne gestion des déchets

/ Actions Permettant de Communiquer

Installer des consignes visuelles de tri à proximité.
Sensibiliser trimestriellement les équipes sur le tri et la réduction.
Former les nouveaux entrants sur les bonnes pratiques.
Informers les équipes sur les changements des protocoles.

/ Actions pour mieux trier

Dresser un inventaire des filières présentes.
Collaborer pour identifier les déchets à réduire et encourager l'écoconception.
Optimiser le transport des déchets.
Adapter les contenants de tri à chaque zone de production.

Créer les conditions de réussite d'une bonne gestion des déchets

/ Actions pour donner du sens au tri

Observer l'application des procédures de tri.
Rendre compte mensuellement des progrès via des indicateurs clairs.
Valoriser les succès et les bonnes pratiques.
Impliquer les prestataires dans une démarche de responsabilité partagée.

/ Garantir la conformité réglementaires

Vérifier la conformité des processus et la traçabilité des déchets.
Former le personnel aux pratiques réglementaires, notamment l'ADR.

Actualités réglementaires des déchets - DASRI

Révision du guide DASRI de la DGS de 2009

Guide du CPIAS Occitanie (2021)

Ne sont pas des DASRI*, en raison de l'absence de voie de pénétration chez l'homme des micro-organismes susceptibles d'être portés par le déchet, qu'il soit ou non souillé ou taché de sang ou d'autre produit biologique (liste non exhaustive) :

Abaisse-langue, bandelettes de mesure, changes, protections gynécologiques, fils de suture (sans aiguille), mèches, coton, compresses, pansements, bandes, seringues (sans aiguille), champs, doigtiers, EPI (masques, tabliers, surblouses, gants, coiffes), embouts auriculaires jetables, matériel de prélèvement sans perforant, matériel de perfusion (tubulures, prolongateurs, robinets, poches vides...), sondes, poches, tubes et flacons de liquides biologiques incassables vides ou non, crachoirs, seringues, cathéters...

La seule présence de sang ou de liquide biologique n'est pas un critère de classement en DASRI.

*sauf s'ils répondent aux critères 3 ou 4 de la liste « DAS à éliminer obligatoirement en DASRI » ci-dessous

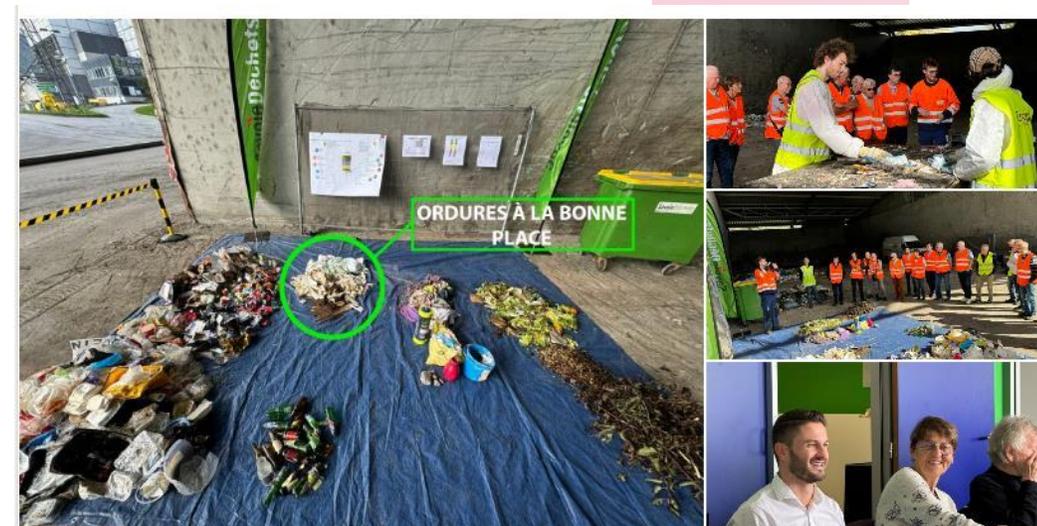
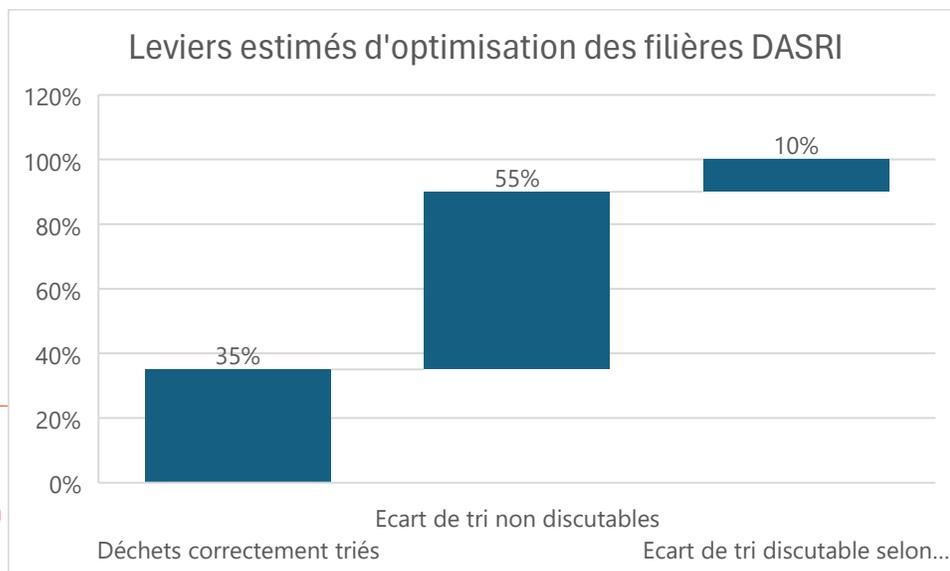
Actualités réglementaires des déchets – Caractérisation des déchets

Obligation annuelle de caractériser ses déchets

- Rapport annuel de caractérisation des déchets apportés dans l'installation (pouvant être délégué à l'exploitant de l'installation) et une attestation comprenant la liste des obligations de tri et des éléments de nature à démontrer le respect des obligations de tri.



Levier d'optimisation du tri principalement dans l'application des processus



Actualités réglementaires des déchets - Biodéchets

2014 – 80 t/an

2016 – 10t/an

2023 – 5 t/an

2024 – 0t/an

Biodéchets :

- Déchets verts
- Restes de repas et de préparations culinaires
- Huiles usagées

Facteurs clés pour la gestion des étages



Actualités de filières – Anticiper la fiscalité

— Taxe générale sur les activités polluantes (déchets enfouis et incinérés)

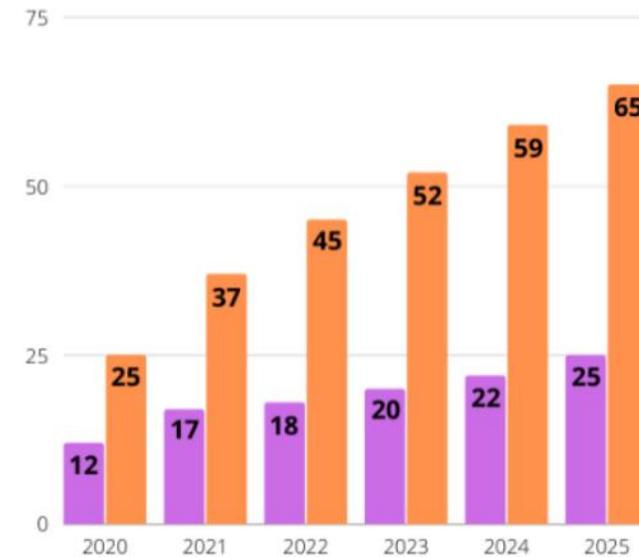
- Objectif de rendre financièrement attractif les filières de valorisation
- 100 à 120€ la tonne dans les pays voisins
- Surtaxe pour les déchets enfouis au-delà de l'objectif national

— Taxe sur les plastiques non recyclés

- Depuis 2021, taxe européenne
- Payée actuellement par l'Etat à hauteur de 800€ / tonne
- Certains pays ont déjà reporté la fiscalité sur les producteurs (Espagne à hauteur de 50%)

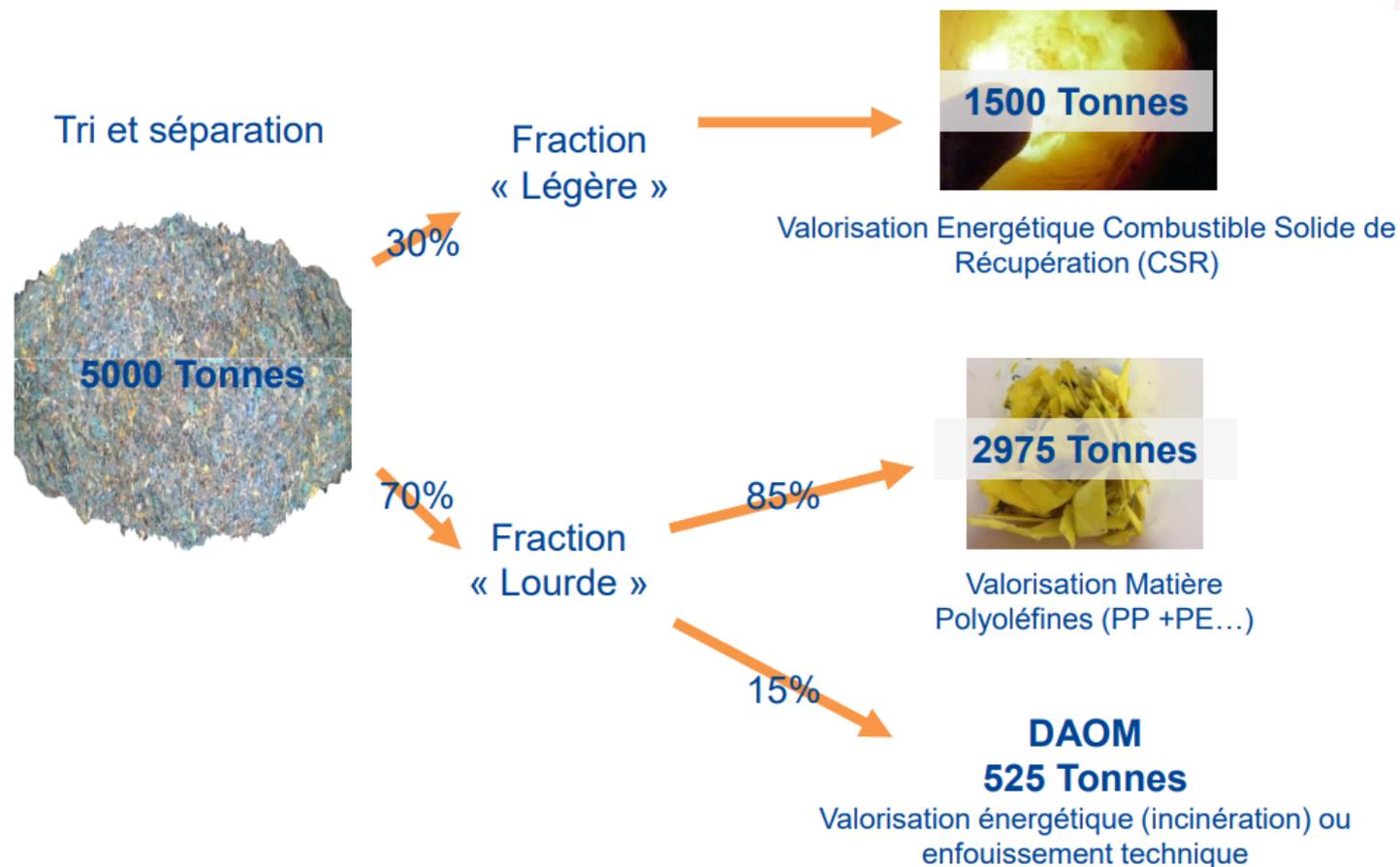
Evolution du coût de la TGAP selon le mode de traitement (enfouissement ou incinération) en €/T

2020 - 2025



■ Incinération (€/T) ■ Enfouissement (€/T)

Actualités de filières – Valorisation des broyats de DASRI banalisés



Exemples de bonnes pratiques – Consignes de tri

Exemple du Centre
hospitalier d'Aix en
Provence



Le tri des déchets en 5 questions

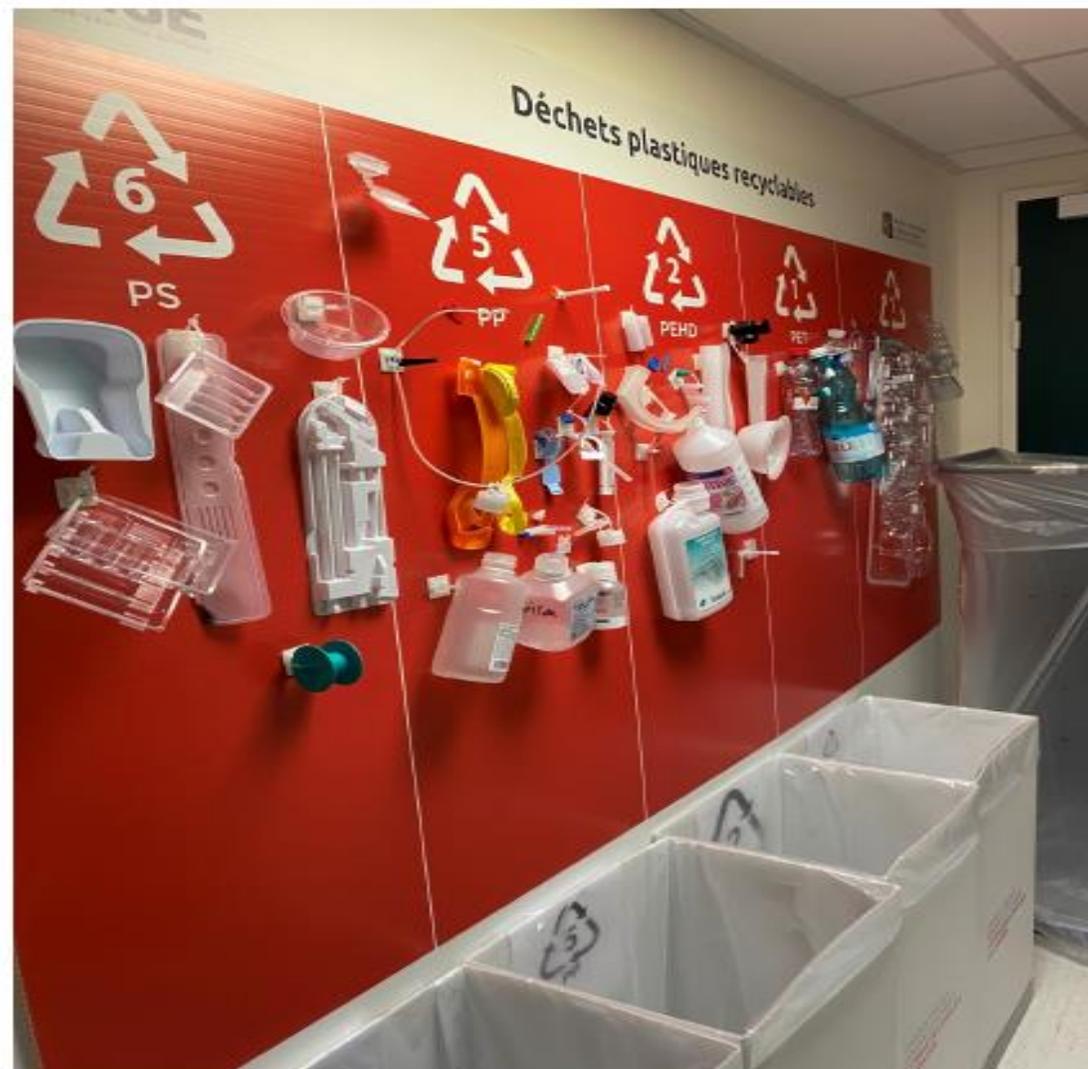
- 1 Est-ce un **O**bjets **P**iquant **C**oupant **T**ranchant ?
- 2 Y a-t-il des résidus médicamenteux cytotoxiques ?
- 3 Y a-t-il des poches sanguines à usage thérapeutique non terminées ?
- 4 Y a-t-il des fragments humains non reconnaissables ?
- 5 Le déchet porte un germe d'une infection active ?



DASND incinérés / DASRI incinérés

Exemples de bonnes pratiques – Filières et consignes de tri

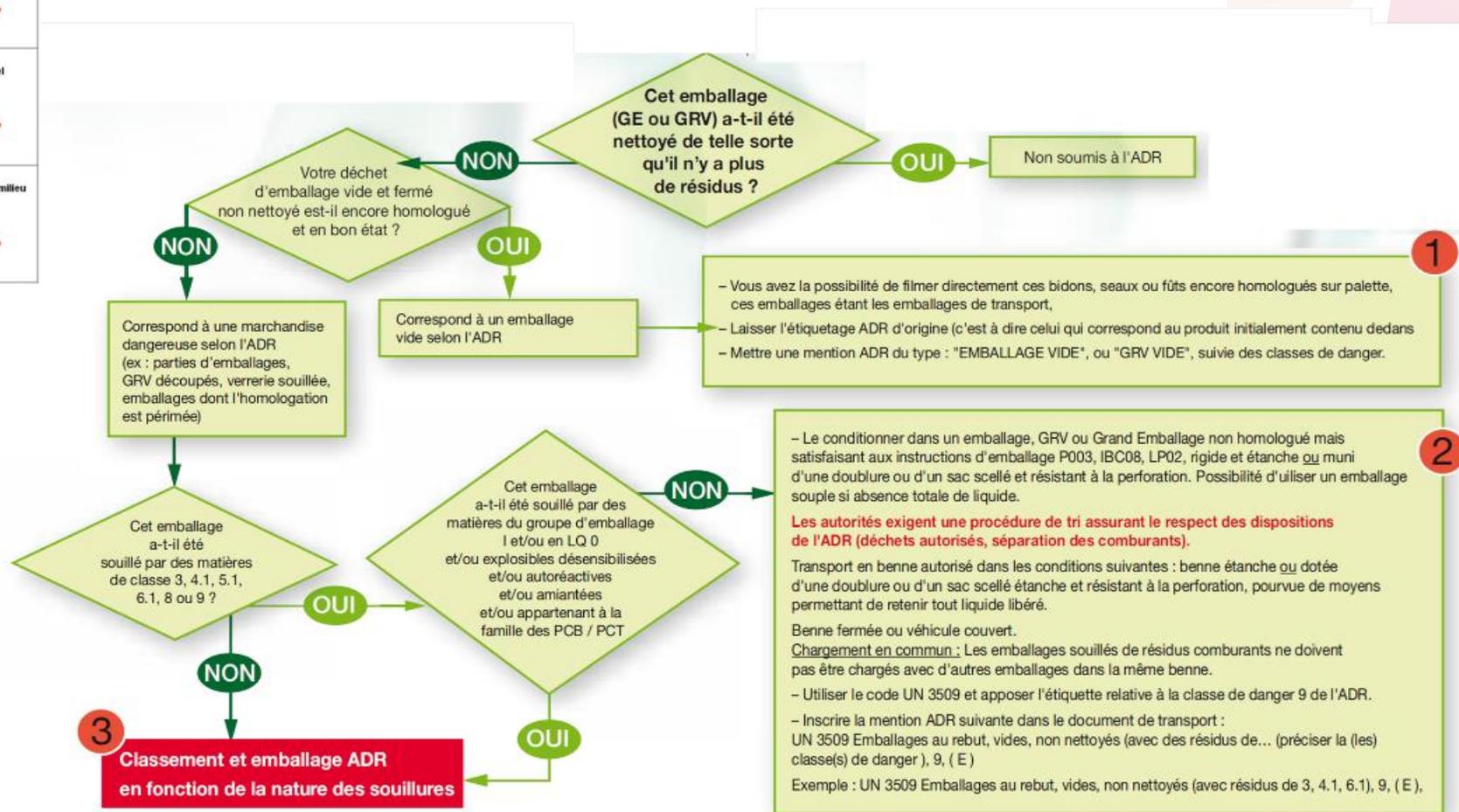
Hôpital Bagatelle à
Bordeaux



Exemples de bonnes pratiques – Filière d'emballages souillés

Certains pictogrammes ne sont pas obligatoires pour les contenants inférieurs à 5 litres → FDS (fiches de données de sécurité)

SGH 01 Ex : explosifs 	SGH 02 Ex : gaz inflammables 	SGH 03 Ex : gaz comburants 
SGH 04 Ex : gaz sous pression 	SGH 05 Ex : corrosion cutanée / métaux 	SGH 06 Ex : toxique, mortel 
SGH 07 Ex : irritant, nocif 	SGH 08 Ex : cancérigène 	SGH 09 Ex : dangereux pour le milieu aquatique 

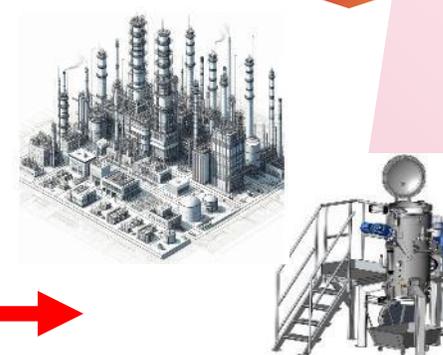


Exemples de bonnes pratiques – l'utilisation des mini collecteurs à aiguilles

Expédition

Chargement/Transport

Traitement



Exemple de 72h

72h temps logistique compris, à partir du moment où le premier déchet est mis dans l'emballage, sauf pour les boîtes à aiguilles où il débute à partir de la date de fermeture

Exemples de bonnes pratiques – Responsabilité élargie du producteur (REP)

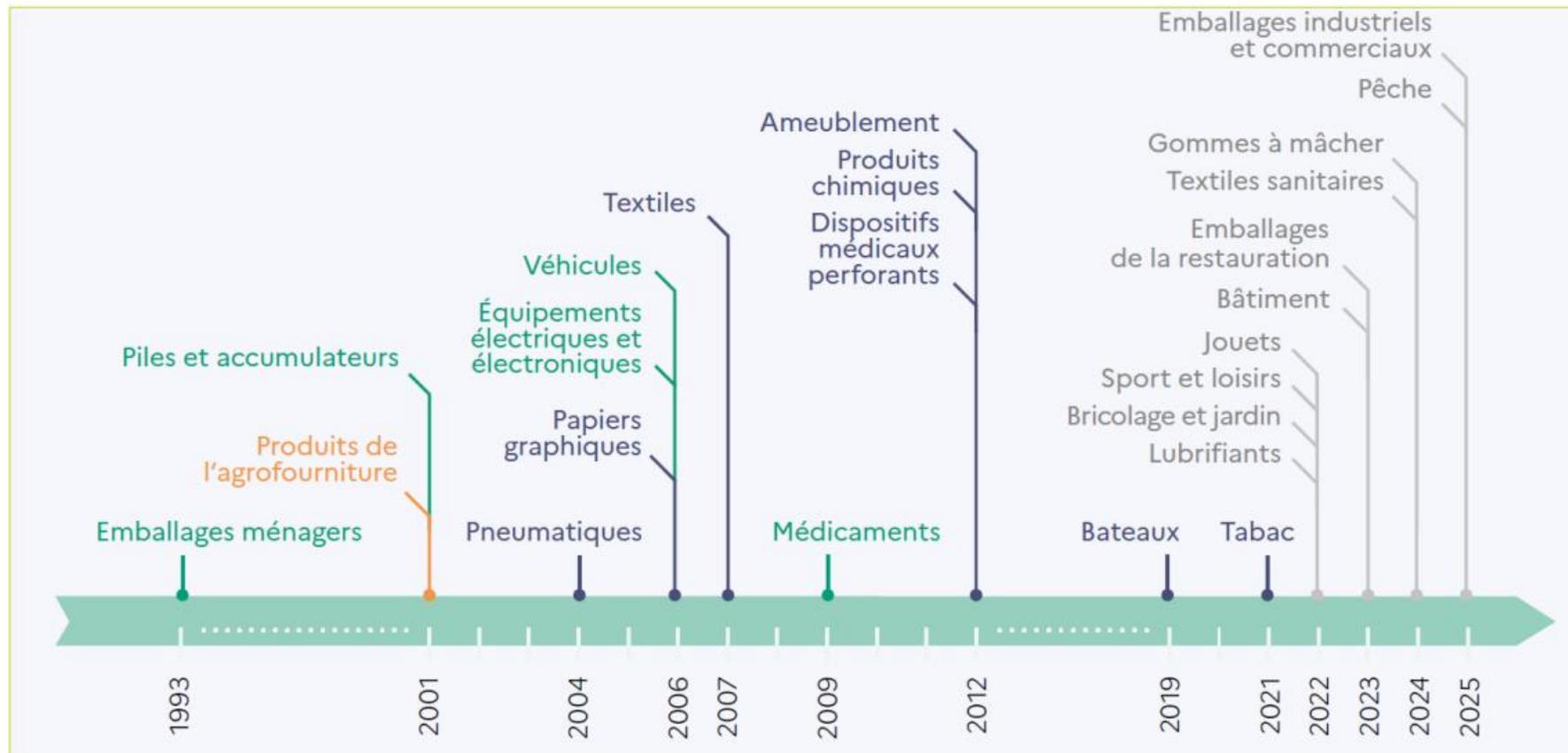
— Application du principe REP par la mise en œuvre des éco organismes

- Gratuit pour le producteur (sous conditions)
- La responsabilité de producteur de déchet s'arrête au moment de la prise en charge par le prestataire missionné par l'éco organisme
- Garantit la qualité des processus utilisés par les différents intervenants

— Application du principe REP par l'incitation des fournisseurs

- Incitation du fournisseur à la reprise ou l'organisation du recyclage des matières
- Renvoie la responsabilité au producteur d'écoconcevoir le produit
- Permet de faciliter le recyclage (exemple des nouettes de lait) → pour les déchets complexes, les fournisseurs peuvent utiliser des prestataires adaptés comme Terracycle ou Urbyn

Exemples de bonnes pratiques – Responsabilité élargie du producteur (REP)



Les établissements de santé pourraient bénéficier de la nouvelle filière REP pour les emballages professionnels, attendue en 2025, qui regroupera différents types d'emballages, notamment les emballages industriels, commerciaux, et ceux issus de la restauration. Bien que cette filière cible avant tout les entreprises qui consomment de grandes quantités d'emballages, son élargissement à des établissements variés est en cours de réflexion.

Source Ademe

Exemples de bonnes pratiques – Responsabilité élargie du producteur (REP)

Catégorie	Types de déchets concernés	Eco-organismes
Déchets d'équipements électriques électroniques (DEEE)	Les petits et gros équipements électriques et électroniques ; les équipements de restauration et blanchisserie ; les équipements informatiques et de télécommunication ; les équipements de génie climatique et de chauffage (climatiseur, chaudière...) ; les dispositifs médicaux ; les équipements de surveillance et de contrôle ; les distributeurs automatiques ; les panneaux photovoltaïques	<u>ECOLOGIC</u> ; <u>Ecosystem</u> ; <u>Soren</u>
	Lampes, ampoules et tubes néons extraits de leurs supports, petits extincteurs (de moins de 2L/2kg)	<u>Ecosystem</u>
Piles et accumulateurs	Piles, Batteries (hors véhicule), Accumulateurs	<u>Corepile</u> ; <u>Screlec</u>
Déchets d'éléments d'ameublement (DEA)	Tout type de mobilier en bon état ou usagé non électrique ; Éléments de décoration textile pour les murs, sols et fenêtres avec des produits finis amovibles à base de textiles naturels ou synthétiques	<u>Valdelia</u> ; <u>Ecomaison</u> ; <u>Valobat</u>

Exemples de bonnes pratiques – Responsabilité élargie du producteur (REP)

Catégorie	Types de déchets concernés	Eco-organismes
Déchets de bâtiment	Catégorie 1 : Béton et mortier ou concourant à leur préparation ; Chaux ; Pierre types calcaire, granit, grès et laves ; Terre cuite ou crue ; Ardoise ; Mélange bitumineux ou concourant à la préparation de mélange bitumineux, à l'exclusion des membranes bitumineuses ; Granulat ; Céramique	Écominero ; Valobat
	Catégorie 2 : Métal ; Bois ; Plâtre ; Plastique ; Membranes bitumineuses ; Laine de verre ; Laine de roche	Ecomaison ; Valobat ; Valdelia
	Pour toutes catégories	OCA Bâtiment (organisme coordonnateur agréé)
Déchets de garage	PUNR (Pneu Usagé Non Réutilisable)	Collecté par les distributeurs, garagistes, centres de traitement de véhicules hors d'usage, déchèteries publiques... puis un éco-organisme : ALIAPUR ; GIE FRP ; TYVAL (France métropolitaine) AVPUR , TDA , ARDAG (Outre-mer)
	Piles et accumulateurs (PA) automobile	Collecte via les distributeurs ou collectivités territoriales mais pas d'éco-organisme dédié. Nombreux opérateurs proposent la collecte des batteries usagées
	Véhicules Hors d'Usage (VHU) Voitures, camionnettes, véhicules à moteur à deux ou trois roues et les quadricycles à moteur	Centres agréés VHU recensés ici ; Recycler mon véhicule ; Directement auprès des producteurs RENAULT ; STELLANTIS ; TOYOTA ou VOLKSWAGEN, agréés en mi-2024
	Huiles de vidange ; Huiles minérales ou synthétiques, lubrifiantes ou industrielles	Cyclevia

Exemples de bonnes pratiques – Responsabilité élargie du producteur (REP)

Catégorie	Types de déchets concernés	Eco-organismes
Déchets de la restauration	Les emballages primaires de produits alimentaires mis en marché sur le territoire français et consommés ou utilisés spécifiquement par les professionnels concernés, selon des critères de volume et de masse définis dans l'arrêté du 20 juillet 2023. Les emballages de regroupement et d'expédition n'entrent pas dans ce périmètre des emballages dits « primaires ».	<u>CITEO PRO</u>
Dispositifs médicaux perforants des patients en auto-traitement (DISP-MED)	Collecte des (Déchets d'Activités de Soins à Risque Infectieux avec électronique (e-DASRI) Exemples : pompe Patch ou d'un capteur de glucose en continu	Via les officines de pharmacies et l'éco-organisme <u>DASTRI</u>
Articles de bricolage et de jardin (ABJ)	Catégorie 1 - Outillage du peintre Catégorie 2 - Machines et appareils motorisés thermiques Catégorie 3 - Matériel de bricolage Catégorie 4 - Produits et matériels destinés à l'entretien et l'aménagement du jardin	Catégorie 1 : <u>ECODDS</u> Catégorie 2 : <u>ECOLOGIC</u> Catégorie 3 : <u>ECOMAIISON ; VALOBAT</u> Catégorie 4 : <u>ECOMAIISON ; VALOBAT</u>
Articles de sport et de loisirs (ASL)	Les cycles et engins de déplacement personnel non motorisés Les produits destinés à la pratique sportive et ceux destinés aux activités de plein air	<u>ECOLOGIC</u>

Exemples de bonnes pratiques – Responsabilité élargie du producteur (REP)

Catégorie	Types de déchets concernés	Eco-organismes
Jouets	Figurines, jeux de construction, poupées, peluches, véhicules, loisirs créatifs, jouets d'exploration, jouets porteurs à pédales ou sans pédale, jouets en plein air, jeux de société, puzzles, maquettes...	<u>ECOMAISON</u>
Médicaments non utilisés (MNU)	Les médicaments à usage humain inutilisés ou périmés détenus <u>par les particuliers</u>	<u>CYCLAMED</u>
Produits du tabac	Les produits du tabac équipés de filtres composés en tout ou partie de plastique et produits destinés à être utilisés avec des produits du tabac	<u>ALCOME</u>
Textiles d'habillement, linge de maison et chaussure (TLC)	L'ensemble des textiles d'habillement, linges de maison et chaussures	<u>REFASHION</u>

Exemples de bonnes pratiques – Priorité des modes de traitement et de proximité des installations *(Article L.541-1 du Code de l'environnement)*

— **Priorité des modes de traitement**

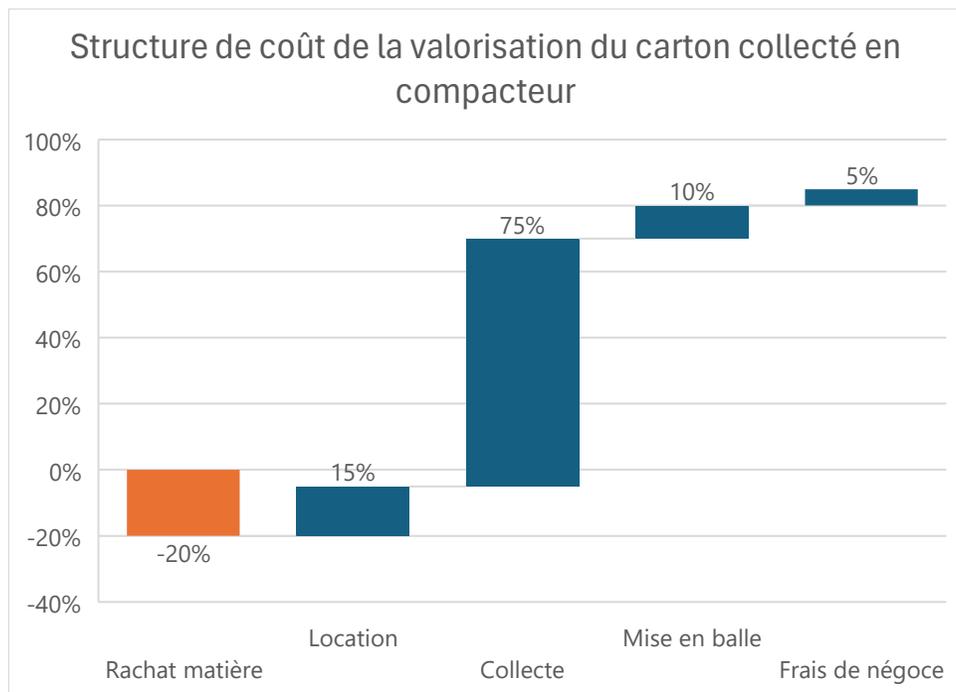
- Prévention et réduction de la production de déchets sont les objectifs principaux.
- Le réemploi et la réutilisation des produits doivent être privilégiés.
- Le recyclage des matériaux est encouragé pour limiter l'usage de ressources naturelles.
- La valorisation énergétique (transformation en énergie) n'est utilisée qu'en dernier recours.
- L'élimination (incinération sans récupération d'énergie ou enfouissement) reste le mode final de gestion, à éviter autant que possible.

— **Principe de proximité**

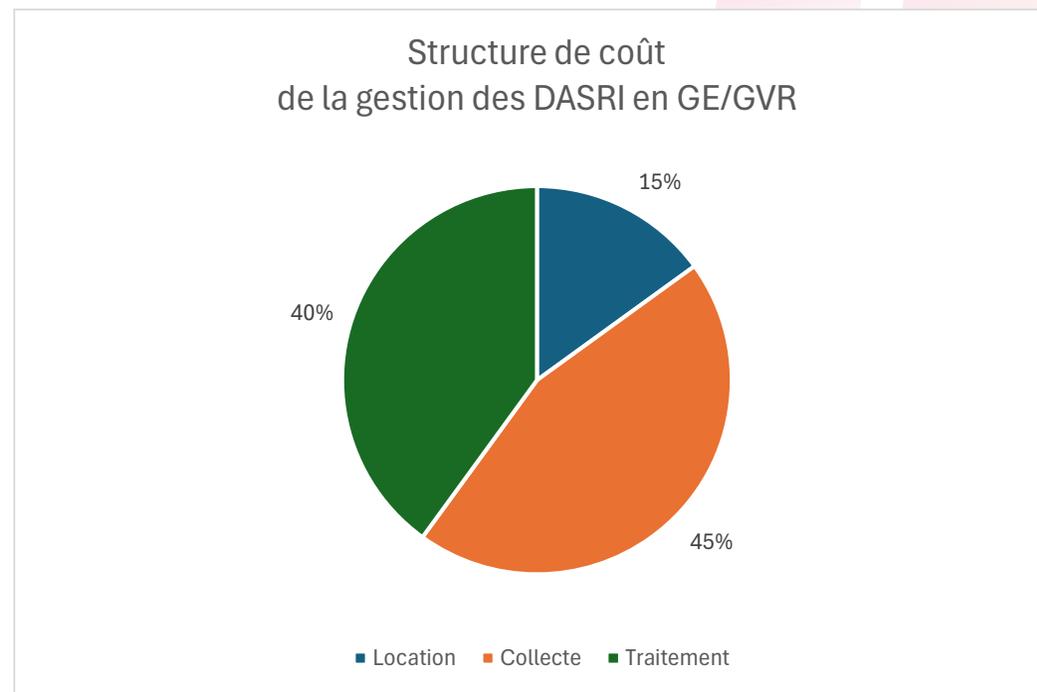
- Les déchets doivent être traités aussi près que possible de leur lieu de production.
- Cela vise à limiter les transports, réduire les émissions de gaz à effet de serre, et optimiser l'efficacité des installations de traitement locales.

📄 A reporter dans des clauses incitatives des marchés de prestations de gestion des déchets
📄 Exemples de clauses de performance

Exemples de bonnes pratiques – S'adapter aux structures de coûts



Prix moyens de marché : 80 à 130€HT/tonne



Prix moyens de marché : Entre 550€HT/tonne à 1000€HT/tonne

Financements liés à la gestion des déchets

Plateforme en ligne Anap.fr / Ressources / Développement durable

Accueil Ressources Autodiagnostic Événements Appuis Bonnes Pratiques Réseau des experts Plateforme Data

Réduire ses factures et améliorer l'impact environnemental de son établissement de santé : c'est possible ! Énergie, restauration, gestion de l'eau, mobilité... des solutions existent. Comment les mettre en place ? Comment les financer ? Comment s'autofinancer ? Cet outil a pour objet de vous informer sur les possibilités de financement de votre transition écologique. Organismes prêteurs, critères d'éligibilité, montant des aides, cumuls possibles : suivez le guide et téléchargez la/les fiche(s) des financements personnalisés en fonction de votre situation !



Découvrir mes options de financement

En fonction de votre projet de développement durable et de votre statut juridique, explorez vos **possibilités de financement et les montants** auxquels vous pouvez prétendre.

DÉMARRER

Choisissez la nature de votre projet 🗨️

- Gestion des déchets
- Économies d'énergie
- Restauration durable
- Numérique durable
- Écoconception
- Préservation de la biodiversité
- Mobilité ou logistique durable
- Adaptation au changement climatique
- Gestion de l'eau

← SUIVANT

Les aides à la TRANSITION ÉCOLOGIQUE

l'anap
l'expertise en partage
l'agence nationale de
la performance sanitaire
et médico-sociale

ADEME – SUBVENTION AU RÉEMPLOI DES EMBALLAGES ET DES CONTENANTS

DÉTAILS DISPOSITIF

THÉMATIQUE	FINANCIER / PORTEUR	ÉCHELLE
Valorisation des déchets	ADEME / Fonds économie circulaire	Nationale

CIBLES ÉLIGIBLES

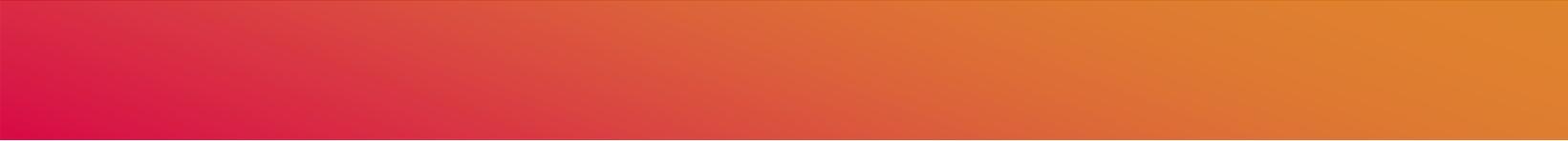
CATÉGORIE	TERRITOIRE D'APPLICATION
Sanitaire et médico-social	France métropolitaine et DOM-COM
STATUT JURIDIQUE	TYPE DE FINANCEMENT
Public et privé	Subvention

MODALITÉS DE L'AIDE

OBJECTIFS DE L'AIDE	DURÉE DE L'AIDE
L'ADEME accompagne la mise en place de solutions pour diminuer les emballages en plastique et les contenants mis en marché, et favoriser leur réemploi. Cette aide vise à financer des études et des expérimentations, ainsi que des investissements.	Deposits ouvert du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2024

PROJETS ÉLIGIBLES	MODALITÉS DU VERSEMENT
<ul style="list-style-type: none">Investissements :<ul style="list-style-type: none">investissements ou acquisition d'équipement permettant le tri sélectif ;aménagement pour un approvisionnement d'emballages ou de contenants réemployables ;équipements logiciels favorisant le passage au réemploi et la traçabilité ;adaptations/acquisition d'outils ou équipements en vue d'une réorganisation basée sur le réemploi ;Expérimentations (basse à petite échelle pour le passage au réemploi, prioritaires à l'investissement) ;études préalables à l'investissement.	<ul style="list-style-type: none">Demande d'aide à formuler en ligne : approuvations.ademe.frSubvention versée en une ou plusieurs fois (voir contrat de financement) sur présentation des éléments techniques et financiers, conformément au 7^{ème} état prévisionnel global des dépenses.Des finables sont à fournir en fin de projet et débloquent le dernier versement de l'aide.En cas de non-respect des conditions contractuelles, la restitution des aides pourra être demandée au bénéficiaire.

TAUX DE COUVERTURE ET PLAFONDS DE FINANCEMENT	AUTRES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ OU PRÉREQUIS
<p>Taux d'aide maximum :</p> <ul style="list-style-type: none">études et expérimentations : jusqu'à 80 % pour une petite entreprise (activité non économique) en fonction de l'activité et de la taille de l'entreprise ;investissements : de 40 à 60 % selon la taille de l'entreprise, majorés pour les DOM (+5 %) et la Corse (+5 %). <p>Le montant total de l'aide ne peut excéder 1 M€ et peut aller jusqu'à 60 % pour une petite entreprise ou pour une activité non économique.</p> <p>Plus d'infos : https://approuvations.ademe.fr/entreprises/aides-financement/2024/aides-reemploi-emballages-contenants</p>	<p>Investissements</p> <ul style="list-style-type: none">Réalisation préalable d'études justifiant l'intérêt de l'investissement (réglementation, environnement, valeur de l'investissement économique) et pertinence de l'opération ;Absence de double financement (investissement collectif, retour des emballages/contenants) ;Études et expérimentations <p>Études et expérimentations</p> <ul style="list-style-type: none">Justifier l'intérêt de l'investissement (réglementation, environnement, valeur technique économique) ;Solutions proposées recyclables (solution de collecte/fraie de recyclage existante).



Merci de votre écoute

Des questions ?